

LOISIRS ÉDUCATION & CITOYENNETÉ GRAND SUD

DOSSIER D'INSCRIPTION EN ALAC

Année scolaire 2026-2027

Document à conserver 4 ans après la fin de l'année scolaire (sauf litige en cours)

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

ÉTABLISSEMENT
SCOLAIRE

CLASSE

PHOTO

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom de l'enfant

Prénom

Date et lieu
de naissance

/ /

Sexe

F

M

Domicile principal de
l'enfant

Adresse

CP

Ville

Adresse de facturation
si différente du
domicile principal

Adresse

CP

Ville

- Bénéficiaire de l'A.E.E.H. : OUI ☐ NON ☐

Parent 1 (à appeler en priorité)

Parent 2

Noms et prénoms

Tél. 1

Tél. 2

Tél. 1

Tél. 2

N° Tél. :

Nous invitons les parents à créer une adresse commune liée à leur enfant.

E-mail :

J'autorise la structure à m'envoyer à l'adresse
e-mail ci-contre les informations strictement
liées à la vie de la structure :

Acceptez-vous de recevoir les factures par mail ? OUI ☐ NON ☐

OUI ☐ NON ☐



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Les deux parents sont-ils titulaires pleinement et conjointement de l'autorité parentale ?

OUI ☐

NON ☐

(en cas de décision de justice limitant l'autorité parentale, joindre la copie de l'acte correspondant)

Nom, adresse et n° de tél. de toute autre personne titulaire de l'autorité parentale

N° allocataire CAF*

* La communication du n° allocataire CAF vaut autorisation d'accès au service CDAP de la Caisse d'Allocations Familiales. À défaut, fournir le dernier avis d'imposition.

Régime spéciaux, précisez
(SNCF, RATP, EDF-CGF)

Assurance
personnelle ou scolaire

Dénomination

N° de contrat

Identifiant M.S.A.

Détenteur de la carte « vacances-loisirs » : OUI ☐ (photocopie obligatoire) NON ☐

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Durant nos temps d'intervention dans le cadre de l'ALAC, votre enfant est sous l'entière responsabilité de l'établissement scolaire. Cependant, en cas de problème de santé (cas d'allergie, handicap, port de prothèses auditives ou dentaires, port de lunettes ou de lentilles...) et afin de garantir une prise en charge adaptée à votre enfant, nous vous remercions de bien vouloir compléter les champs suivants :

EN CAS D'ALLERGIE, préciser sa nature et la conduite à tenir (si automédication le signaler et fournir la prescription médicale) :

.....

.....

.....

EN CAS DE DIFFICULTÉ DE SANTÉ (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation...) préciser les dates et

les précautions à prendre :

.....

.....

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, dentaires... ? Précisez

.....

.....

Un PAI a-t-il été signé avec le collège : OUI ☐

NON ☐

CONTRAT D'INSCRIPTION EN ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ AU COLLÈGE

Période du 1^{er} septembre 2026 au 30 septembre 2027

La gestion de cet accueil de loisirs a été confiée par la collectivité à Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud (LE&C Grand Sud), association loi 1901 à caractère désintéressé.

ART 1 - PARTIES AU CONTRAT (à compléter par la famille)

Parent 1 : Qualité (père, mère, tuteur(rice)) :

Domicilié :

Parent 2 : Qualité (père, mère, tuteur(rice)) :

Domicilié :

Ci-après dénommés « les parents », représentants légaux de, ci-dessous désigné « l'enfant », titulaires pleinement et conjointement de l'autorité parentale sur ce dernier.

D'une part,

Et

Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud, organisme à but non lucratif d'éducation populaire, domicilié 7, rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE, représenté par le Directeur de l'Accueil de Loisirs, qui a reçu mandat en ce sens et chargé de gérer celui-ci, ci-après dénommé l'« Accueil de Loisirs Associé au Collège » ou encore « l'ALAC ».

D'autre part,

Décident par la présente de conclure un contrat d'inscription dans les conditions suivantes :

ART 2 - ACCORD DES PARTIES

Le contrat d'inscription doit être obligatoirement complété et signé pour chaque élève par le(s) représentant(s) légal(légaux) qui dispose(nt) de l'autorité parentale nécessaire à cet effet. La signature du contrat vaut acceptation des clauses des présentes dispositions.

ART 3 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat conclu entre les parents et Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud a pour objet d'établir l'inscription de l'élève à l'ALAC susvisé en précisant les droits et obligations de chacune des parties dans le respect des conditions spécifiées ci-dessous.

ART 4 - DURÉE DU CONTRAT

Le Contrat d'Inscription est conclu pour l'année scolaire en cours sans tacite reconduction et sous réserve de la condition essentielle suivante : la dénonciation anticipée par la collectivité locale ou Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud, de la délégation de gestion de l'accueil de loisirs. Sa nullité pour quelque cause que ce soit entraîne automatiquement et immédiatement la déchéance de ce contrat d'inscription et sa fin anticipée à l'égard de toutes les parties signataires des présentes, tant dans ses effets que dans son exécution, sans que la responsabilité de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud puisse être recherchée par quiconque sur ce point.

ART 5 - TARIFS ET RÈGLEMENT

L'inscription de l'élève à l'ALAC est conditionnée à son adhésion à la structure d'accueil. Le montant de la cotisation et ses modalités de règlement sont précisées dans le règlement intérieur de l'établissement scolaire, joint au présent dossier.

ART 6 - RESPONSABILITÉ

L'établissement scolaire est responsable de l'élève durant le temps de présence de celui-ci en son sein, y compris durant les temps d'accueil en ALAC. En vertu de quoi l'ALAC ne saura être tenu responsable des entrées et sorties de l'établissement de l'élève inscrit aux activités proposées par l'ALAC.

ART 7 - TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFORMATIONS

Conformément à la nouvelle réglementation générale relative à la protection des données à caractère personnel du 27/04/2016 et des articles 226-25 et suivants du nouveau code pénal, les parents directement et par représentation de leur enfant, autorisent Loisirs éducation & Citoyenneté Grand Sud et le Directeur (rice) de la structure ALAC à procéder ou faire procéder aux traitements automatisés d'informations nominatives les concernant, notamment afin de faciliter les différentes tâches administratives et financières de l'association. Ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement sur ces informations. Celles-ci ne sont pas communiquées à des tiers, sauf les cas prévus par la loi et règlements en vigueur. Ces droits peuvent s'exercer en contactant le délégué à la protection des données de Loisirs éducation & Citoyenneté Grand Sud, à l'adresse suivante : contact@lecgs.org. Les informations médicales portées sur la fiche de renseignements ne font l'objet d'aucun traitement informatique et restent strictement confidentielles.

ART 8 - DUREE DE CONSERVATION DES DOCUMENTS

En dehors de tout litige en cours nécessitant la conservation du présent contrat et de la fiche de renseignement, LE&C Grand Sud s'engage à ne conserver ces documents, ainsi que les pièces justifiant des ressources des familles, que pour une durée maximale de 4 années scolaires suivant l'année scolaire en cours. La fiche sanitaire de liaison sera détruite chaque début d'année scolaire suivant l'année scolaire en cours.

ART 9 - DROIT À L'IMAGE / LA VOIX

Le représentant légal autorise « Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud » à réaliser, pendant les activités de la structure, des prises de vues et enregistrements sur lesquels figure ou est entendu l'enfant inscrit. Il autorise l'organisme à utiliser librement ces photographies ou enregistrements, à l'usage exclusif de l'association, sans demander de rémunération ni droits pour leur utilisation quel que soit le support (support de présentation, brochure, publications, site Internet de l'association, réseaux sociaux, expositions, radio numérique de LE&C...). Ces captations de l'image ou de la voix ne pourront être cédées et ne feront en aucun cas l'objet de diffusion, de modification ou d'utilisation commerciale. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos ou enregistrements ne devront pas porter atteinte à l'image ou à la réputation de l'enfant.

Pour l'association LE&C Grand Sud

OUI ☐

NON ☐

Pour la collectivité

OUI ☐

NON ☐

Fait à

Le

Signature obligatoire du/des parents précédée de la mention « Lu et approuvé »



7 rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE

Tél. : 05.62.87.43.43

contact@lecgs.org

www.lecgs.org

CONTRAT D'INSCRIPTION EN ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ AU COLLEGE

Période du 1^{er} septembre 2026 au 30 septembre 2027

La gestion de cet accueil de loisirs a été confiée par la collectivité à Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud (LE&C Grand Sud), association loi 1901 à caractère désintéressé.

ART 1 - PARTIES AU CONTRAT (à compléter par la famille)

Parent 1 : Qualité (père, mère, tuteur(rice)) :

Domicilié :

Parent 2 : Qualité (père, mère, tuteur(rice)) :

Domicilié :

Ci-après dénommés « les parents », représentants légaux de, ci-dessous désigné « l'enfant », titulaires pleinement et conjointement de l'autorité parentale sur ce dernier.

D'une part,

Et

Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud, organisme à but non lucratif d'éducation populaire, domicilié 7, rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE, représenté par le Directeur de l'Accueil de Loisirs, qui a reçu mandat en ce sens et chargé de gérer celui-ci, ci-après dénommé l'« Accueil de Loisirs Associé au Collège » ou encore l'« ALAC ».

D'autre part,

Décident par la présente de conclure un contrat d'inscription dans les conditions suivantes :

ART 2 - ACCORD DES PARTIES

Le contrat d'inscription doit être obligatoirement complété et signé pour chaque élève par le(s) représentant(s) légal(légaux) qui dispose(nt) de l'autorité parentale nécessaire à cet effet. La signature du contrat vaut acceptation des clauses des présentes dispositions.

ART 3 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat conclu entre les parents et Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud a pour objet d'établir l'inscription de l'élève à l'ALAC susvisé en précisant les droits et obligations de chacune des parties dans le respect des conditions spécifiées ci-dessous.

ART 4 - DURÉE DU CONTRAT

Le Contrat d'Inscription est conclu pour l'année scolaire en cours sans tacite reconduction et sous réserve de la condition essentielle suivante : la dénonciation anticipée par la collectivité locale ou Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud, de la délégation de gestion de l'accueil de loisirs. Sa nullité pour quelque cause que ce soit entraîne automatiquement et immédiatement la déchéance de ce contrat d'inscription et sa fin anticipée à l'égard de toutes les parties signataires des présentes, tant dans ses effets que dans son exécution, sans que la responsabilité de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud puisse être recherchée par quiconque sur ce point.

ART 5 - TARIFS ET RÈGLEMENT

L'inscription de l'élève à l'ALAC est conditionnée à son adhésion à la structure d'accueil. Le montant de la cotisation et ses modalités de règlement sont précisées dans le règlement intérieur de l'établissement scolaire, joint au présent dossier.

ART 6 - RESPONSABILITÉ

L'établissement scolaire est responsable de l'élève durant le temps de présence de celui-ci en son sein, y compris durant les temps d'accueil en ALAC. En vertu de quoi l'ALAC ne saura être tenu responsable des entrées et sorties de l'établissement de l'élève inscrit aux activités proposées par l'ALAC.

ART 7 - TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFORMATIONS

Conformément à la nouvelle réglementation générale relative à la protection des données à caractère personnel du 27/04/2016 et des articles 226-25 et suivants du nouveau code pénal, les parents directement et par représentation de leur enfant, autorisent Loisirs éducation & Citoyenneté Grand Sud et le Directeur (rice) de la structure ALAC à procéder ou faire procéder aux traitements automatisés d'informations nominatives les concernant, notamment afin de faciliter les différentes tâches administratives et financières de l'association. Ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement sur ces informations. Celles-ci ne sont pas communiquées à des tiers, sauf les cas prévus par la loi et règlements en vigueur. Ces droits peuvent s'exercer en contactant le délégué à la protection des données de Loisirs éducation & Citoyenneté Grand Sud, à l'adresse suivante : contact@lecgs.org. Les informations médicales portées sur la fiche de renseignements ne font l'objet d'aucun traitement informatique et restent strictement confidentielles.

ART 8 - DUREE DE CONSERVATION DES DOCUMENTS

En dehors de tout litige en cours nécessitant la conservation du présent contrat et de la fiche de renseignement, LE&C Grand Sud s'engage à ne conserver ces documents, ainsi que les pièces justifiant des ressources des familles, que pour une durée maximale de 4 années scolaires suivant l'année scolaire en cours. La fiche sanitaire de liaison sera détruite chaque début d'année scolaire suivant l'année scolaire en cours.

ART 9 - DROIT À L'IMAGE / LA VOIX

Le représentant légal autorise « Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud » à réaliser, pendant les activités de la structure, des prises de vues et enregistrements sur lesquels figure ou est entendu l'enfant inscrit. Il autorise l'organisme à utiliser librement ces photographies ou enregistrements, à l'usage exclusif de l'association, sans demander de rémunération ni droits pour leur utilisation quel que soit le support (support de présentation, brochure, publications, site Internet de l'association, réseaux sociaux, expositions, radio numérique de LE&C...). Ces captations de l'image ou de la voix ne pourront être cédées et ne feront en aucun cas l'objet de diffusion, de modification ou d'utilisation commerciale. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos ou enregistrements ne devront pas porter atteinte à l'image ou à la réputation de l'enfant.

Pour l'association LE&C Grand Sud

OUI ☐ NON ☐

Pour la collectivité

OUI ☐ NON ☐

Fait à

Le

Signature obligatoire du/des parents précédée de la mention « Lu et approuvé »



7 rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE
Tél. : 05.62.87.43.43
contact@lecgs.org
www.lecgs.org